



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

4^{ème} Conférence mondiale des Présidents de Parlement

Siège de l'ONU, New York
31 août au 2 septembre 2015



SP-CONF/2015/1-Inf.2
20 juillet 2015

Note d'information complémentaire

La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement se tiendra dans la salle de l'Assemblée générale, au Siège de l'ONU, du 31 août au 2 septembre 2015. La Conférence est organisée par l'Union interparlementaire (UIP), en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies. Toutes les dispositions relatives à ce sommet sont prises conformément aux directives d'un Comité préparatoire composé de Présidents de parlement et de membres du Comité exécutif de l'UIP.

On trouvera dans la présente note des informations complémentaires sur le programme de la rencontre et les questions pratiques. Tous les documents de la Conférence, y compris la présente note, peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<http://www.ipu.org/splz-f/speakers15.htm>.

Programme

La Conférence débutera le 31 août à 10 heures. Elle s'ouvrira sur une cérémonie inaugurale à laquelle seront présents le Président de l'UIP, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Une photo de groupe sera prise à 14 h.30 le même jour, dans la salle de l'Assemblée générale.

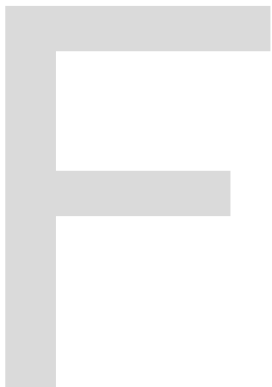
Le débat général a pour titre : *Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple*. Ce débat se poursuivra tous les jours, du 31 août au 2 septembre, de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures.

Les rapports établis en vue de la Conférence feront l'objet de présentations qui permettront d'éclairer le débat général.

Deux événements se tiendront en marge de la Conférence, le mardi 1^{er} septembre, dans la salle du Conseil de tutelle :

- 10 heures – 13 heures
Réunion-débat intitulée *Contrôle parlementaire : défis et opportunités* (thème global retenu pour le Rapport parlementaire mondial de 2016)
- 15 heures – 18 heures
Réunion-débat intitulée *Transformer les ODD en actes*.

Un **cocktail officiel** sera offert par le Président de l'UIP le lundi 31 août, à 18 h.30, dans le hall d'accueil des visiteurs de l'Assemblée générale des Nations Unies.



Participation

Différentes catégories de personnes participeront à la Conférence, comme suit :

Présidents de Parlement

Des invitations ont été envoyées aux Présidents de tous les parlements membres de l'UIP, ainsi que d'autres parlements d'Etats souverains qui correspondent à la définition¹ que donne l'UIP d'un parlement national. Dans le cas de parlements bicaméraux, des invitations ont été envoyées aux Présidents des deux chambres.

Observateurs

- Présidents des principales organisations et assemblées parlementaires régionales et internationales (Membres associés et Observateurs permanents de l'UIP);
- Chefs de programmes et directeurs d'institutions du système des Nations Unies et de l'OMC;
- Représentants permanents des Etats Membres auprès des Nations Unies à New York.

Invités spéciaux

Des représentants de haut rang des Nations Unies et d'autres personnalités internationales seront invités à prendre la parole devant la Conférence sur des sujets donnés.

Taille des délégations

En principe, les délégations des Parlements et des Membres associés ne doivent pas dépasser six personnes (dix dans le cas de parlements bicaméraux). Les délégations des Observateurs ne doivent pas compter plus de deux personnes.

Attribution des sièges

Chaque délégation disposera de six sièges dans la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies, trois avec pupitre et trois immédiatement derrière, sans pupitre

Les Observateurs disposeront d'un siège avec pupitre et d'un siège derrière.

Des sièges supplémentaires sont disponibles dans la salle de l'Assemblée générale et les galeries de cette salle pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Le nom du pays qui sera placé au premier rang sera déterminé par tirage au sort, toutes les autres délégations suivront dans l'ordre alphabétique anglais.

Droit à la parole

Les Présidents de parlement, les Présidents des organisations parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP ou Observateurs permanents auprès d'elle, ainsi que les invités spéciaux, seront invités à prendre la parole devant la Conférence.

Pendant les séances plénières qui auront lieu dans la salle de l'Assemblée générale, chacun des Présidents aura droit à un temps de parole de cinq minutes. Dans les cas où les Présidents des deux chambres d'un Parlement souhaiteraient s'exprimer publiquement, chacun d'eux aura droit à un temps de parole de quatre minutes. Les Présidents des organisations parlementaires auront droit à un temps de parole de trois minutes.

Une liste des orateurs sera établie avant la Conférence. Il y sera tenu compte, dans toute la mesure du possible et selon l'ordre d'arrivée des demandes des préférences exprimées par les délégations (voir la première Note d'information, du 1^{er} mars 2015).

¹ En 1993, le Conseil interparlementaire a défini les parlements comme les assemblées nationales qui sont "dotées de pouvoirs législatifs et exercent un contrôle sur l'Exécutif en vertu du droit national".

Déclaration

A l'issue de la Conférence, les participants seront invités à adopter une déclaration. Le Comité préparatoire a établi un projet de déclaration qu'il a soumis aux parlements pour commentaires. Ce document est disponible sur la page web de la Conférence. Des amendements peuvent y être soumis avant le 15 août. Une fois adoptée par la Conférence, la Déclaration sera officiellement présentée au Sommet de l'ONU, au mois de septembre.

Documents et discours

Conformément à la politique de l'ONU en matière de protection de l'environnement qui consiste à éviter la consommation de papier pour les réunions officielles, tous les documents officiels de la Conférence seront disponibles en ligne. Les délégations pourront les télécharger et les reproduire selon leurs besoins.

Dans la salle de l'Assemblée générale, chaque Président et chef de délégation recevra un exemplaire des documents nécessaires sur support papier. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au guichet des documents, à l'arrière de la salle.

Dans la mesure du possible, les textes des déclarations officielles qui seront prononcées en plénière seront publiés sur la page web de la Conférence. En raison de contraintes techniques, seuls les discours prononcés en anglais, en français et en espagnol seront publiés. Veuillez noter que le Secrétariat de l'UIP n'est pas en mesure de traduire les discours. Ceux-ci devront être transmis par courriel au format pdf, à l'adresse suivante speakers15@ipu.org. Afin de faciliter l'interprétation, les discours seront déposés, en anglais ou en français, en 30 exemplaires, sur la table située à droite de la tribune de la salle de l'Assemblée générale.

La liste des orateurs qui prendront part au débat général sera publiée sur la page web de la Conférence dès le 15 août. Une liste mise à jour sera publiée et distribuée aux participants chaque jour de la Conférence.

Langues

Les séances plénières de la Conférence bénéficieront de l'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Les Présidents de parlement s'adressant à la Conférence dans une autre langue prévoient eux-mêmes un interprète pour interpréter leur déclaration dans l'une des six langues officielles. Une cabine d'interprétation supplémentaire sera mise à la disposition des interprètes des délégations qui l'utiliseront à tour de rôle. Ces interprètes sont priés de contacter le préposé de salle qui se trouvera dans la salle de l'Assemblée générale, 30 minutes avant la séance à laquelle ils devront interpréter.

Pour les réunions-débat qui se tiendront dans la salle du Conseil de tutelle, l'interprétation sera assurée dans les quatre langues habituellement utilisées lors des réunions de l'UIP, à savoir l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Une cabine sera également mise à la disposition des interprètes traduisant à partir d'autres langues qui pourront l'utiliser à tour de rôle. Ces interprètes sont priés de contacter le préposé de salle qui se trouvera dans la salle de l'Assemblée générale, 30 minutes avant la séance à laquelle ils devront interpréter.

Inscription et badges d'accès à l'enceinte de l'ONU

Les participants ont jusqu'au **21 août 2015** pour s'inscrire.

Toutes les délégations invitées sont encouragées à utiliser le système d'inscription en ligne de l'UIP, à l'adresse suivante : www.ipu.org/splz-f/speakers15/online-reg.pdf. Les délégations sont priées de nommer chacune un coordonnateur qui aura seul accès au système.

Les délégations qui rencontreraient des difficultés sont priées de contacter le service d'inscription de l'UIP à l'adresse suivante : postbox@ipu.org. Les délégations qui ne seraient pas en mesure de s'inscrire en ligne peuvent envoyer un courriel à la même adresse, ou envoyer un fax au +41 22 919 41 60 pour obtenir un formulaire d'inscription.

Une liste provisoire de participants sera établie sur la base des inscriptions reçues. Les délégués pourront en vérifier l'exactitude avant la fin de la Conférence.

Veuillez noter que les instructions ci-après sont également valables pour les participants à la **10^{ème} Réunion des Présidentes de parlement** qui aura lieu les 29 et 30 août.

1. Présidents et Présidentes de parlement et chefs de délégations

Les Présidents et Présidentes de parlement se verront remettre des cartes d'identité VIP munies d'une photographie.

Les Vice-Présidents et Vice-Présidentes et les chefs de délégation se verront remettre des cartes d'identité protocolaires munies d'une photo.

Les parlements contacteront la Mission permanente de leur pays à New York qui se chargera des demandes de cartes VIP et protocolaires. Ils fourniront à cette fin à leur mission une photographie couleur au format jpeg pour chacune des personnes autorisées. La Mission soumettra les demandes de cartes d'identité VIP et protocolaires au Service du protocole de l'ONU, et tiendra ces cartes à la disposition des intéressés à compter du vendredi 28 août.

Les chefs d'organisations parlementaires participant à la Conférence sont priés de contacter le Bureau de l'UIP à New York (ny-office@ipu.org) pour obtenir leur carte protocolaire.

(Note à l'intention du personnel des Missions : Les demandes de cartes d'identité VIP et protocolaires feront l'objet d'une demande écrite au Chef du protocole indiquant le nom, le titre, la durée de séjour des intéressés, ainsi que l'objet de leur séjour, avant l'envoi de la demande en ligne ou immédiatement après celui-ci.)

Les porteurs de cartes d'identité VIP et protocolaires pourront pénétrer dans l'enceinte des Nations Unies sans être soumis au contrôle de sécurité.

2. Autres membres des délégations

Tous les autres membres des délégations – parlementaires, personnel et personnes accompagnantes – se verront délivrer des cartes d'identité "manifestations spéciales" sans photographie.

Le Bureau de l'UIP à New York se procurera toutes ces cartes d'identité et les tiendra à disposition à compter du vendredi 28 août. Celles-ci seront remises au personnel du Parlement ou de la Mission concernés, qui les retireront au nom des intéressés.

L'UIP mettra en place un guichet de retrait des cartes d'identité au rez-de-chaussée de ses bureaux à New York au 336 East sur la 45^{ème} rue (Uganda House). Ce guichet sera ouvert du vendredi 28 au lundi 31 août, de 8 h.30 à 18 h.00.

Les porteurs de cartes d'identité "manifestations spéciales" pourront pénétrer dans l'enceinte des Nations Unies uniquement par l'entrée visiteurs, à l'angle de la 46^{ème} Rue et de la 1^{ère} Avenue, après avoir passé le contrôle de sécurité. Des files spéciales seront ouvertes afin de hâter le passage au contrôle de sécurité.

Les représentants des médias sont priés de se référer aux instructions figurant à la rubrique "Médias" de la présente note.

Enfin, les délégués d'organisations parlementaires invitées sont priés d'adresser leurs demandes de "cartes d'identité" ONU au Bureau de l'UIP à New York, auprès duquel ils pourront ensuite les retirer.

Salles de réunions bilatérales

Le Secrétariat de l'UIP a trois salles qu'il peut mettre à disposition pour les rencontres bilatérales entre présidents de parlement, au niveau -1, au Siège de l'ONU, ainsi que deux salles dans ses propres locaux, dans les bâtiments de l'Uganda House (à cinq minutes à pied de l'entrée principale du Siège de l'ONU). Ces salles seront mises à disposition sur réservation, selon l'ordre d'arrivée des demandes, pour des périodes de 30 minutes. Les réservations préalables à l'ouverture de la Conférence seront soumises au Secrétariat de l'UIP (postbox@ipu.org). Les demandes postérieures à l'ouverture de la Conférence seront traitées par le guichet d'information de l'UIP à l'ONU.

Trois salons ouverts se trouvent par ailleurs non loin de la salle de l'Assemblée générale pour les délégations qui souhaiteraient y organiser des rencontres. Il s'agit des salons *East, Indonesian et Qatar*.

Médias

Accréditation

Les représentants des médias non encore accrédités auprès de l'ONU sont tenus de faire une demande d'accréditation et de "carte d'identité ONU" en bonne et due forme pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte des Nations Unies.

Les demandes d'accréditation pour les représentants des médias se font au moyen d'une inscription en ligne assortie d'une lettre d'affectation signée du rédacteur en chef ou du chef de bureau, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/media/accréditation/request.shtml>.

Les photographes et caméramans officiels des parlements ont eux aussi besoin de l'accréditation prévue pour les médias. Les Missions concernées auprès des Nations Unies enverront une demande d'accréditation en leur nom au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias de l'ONU. Les intéressés pourront ensuite retirer leur carte d'identité ONU réservée aux médias auprès du Bureau de l'accréditation des médias de l'ONU.

Une fois dans le bâtiment, les représentants des médias accrédités pourront obtenir des informations sur les règles relatives à la couverture médiatique auprès du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias. De plus amples informations sur le processus d'accréditation des médias, les conditions requises et les services de liaison sont par ailleurs disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/media/accréditation/>.

Espaces prévus pour accueillir les médias

Les journalistes de la presse écrite accrédités pourront suivre la Conférence de la galerie de la salle de l'Assemblée générale située au 4^{ème} étage; les représentants des médias audiovisuels (équipes de caméramans et photoreporters) seront escortés par des agents du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias vers des cabines surplombant la salle de l'Assemblée générale.

Couverture audiovisuelle

La première séance plénière de la Conférence, qui aura lieu le 31 août sera diffusée sur la télévision de l'ONU, ainsi que sur le site web de l'Organisation (<http://webtv.un.org>), auquel sera également relié le site web de l'UIP. Les médias audiovisuels désireux d'avoir accès à la diffusion télévisuelle des délibérations sont priés de consulter le Guide *UNTV Transmission* (en anglais seulement) à l'adresse suivante : www.un.org/en/media/accréditation/pdf/UNTV_Transmission_Guide.pdf.

Conférences de presse

Une salle de presse sera réservée pour les délégations qui souhaiteraient en faire usage. Des créneaux peuvent également être réservés auprès du Bureau du porte-parole pour les conférences de presse (mccord@un.org, ou (+1) 212-963-7160).

Un espace séparé sera mis à la disposition des médias à proximité de l'entrée de la salle de l'Assemblée générale.

Médias et échanges sociaux

Des photos de la Conférence en accès libre et gratuit seront mises en ligne sur la page Flickr de l'UIP à la fin de chaque journée.

Les personnes qui le souhaiteraient pourront suivre le débat et les résultats de la Conférence et y prendre part sur Twitter en utilisant le mot-dièse [#Speakersconf](#).

Service de Communication de l'UIP

Les personnes qui souhaitent recevoir les documents de l'UIP destinés à la presse peuvent s'abonner en ligne.

Pour plus ample information, prière de contacter Jemini Pandya, Directrice de la Communication, au +41 79 217 3374 ou par courriel à : jep@ipu.org.

Visas d'entrée aux Etats-Unis d'Amérique

Tous les délégués devront avoir un visa d'entrée aux Etats-Unis d'Amérique en cours de validité. Le traitement des demandes de visas pouvant prendre un certain temps, les délégations ont été invitées à soumettre leurs demandes au plus tôt.

Sécurité

La sécurité au Siège de l'ONU est du ressort exclusif de l'ONU qui, en tant qu'organisation internationale dotée de privilèges et d'immunités, applique ses propres règles en la matière. Ces règles font obligation à tous les délégués, membres du personnel et visiteurs pénétrant dans l'enceinte de porter leurs badges d'identité en évidence à tout moment dans les locaux de l'ONU. Normalement, seuls les agents de sécurité de l'ONU sont autorisés à porter des armes dans les locaux de l'ONU. Toute exception à cette règle, y compris pour les représentants des forces de l'ordre du pays hôte, doit faire l'objet d'une autorisation du Chef du Service de la sécurité et de la sûreté. Les personnes accompagnées d'agents de sécurité armés sont priées de contacter le Groupe des services spéciaux du Service de la sécurité et la sûreté pour obtenir l'autorisation requise et organiser l'accès de ce personnel.